

<b>Ville de Genève</b> Direction générale
Reçu le: 12 MAI 2005
Séance CA du:
Décision:
A traiter par: SCH
Copies: H.H. Hechter Hulle Tornare Ferrazino Nugny Nepper

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

PAY 1

Stade de

Genève

**ARRÊTÉ**  
 relatif à la validation des opérations électorales  
 du 24 avril 2005

Du 11 mai 2005

# LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'article 77, alinéas 1 et 3, de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982;

vu les procès-verbaux de la récapitulation générale des votations cantonales et communale Ville de Genève, du 26 avril 2005;

vu les arrêtés constatant les résultats des votations cantonales et Ville de Genève, du 28 avril 2005, publiés dans la Feuille d'avis officielle du vendredi 29 avril 2005;

attendu qu'un recours est pendant devant le Tribunal administratif à l'encontre de l'objet cantonal No 5 Loi modifiant la loi sur les Transports publics genevois, du 23 septembre 2004 (H 1 55 – 8884);

attendu qu'aucun recours n'est parvenu aux autorités compétentes dans les délais légaux sur les autres objets soumis à votation,

## ARRÊTE:

### Article 1

Les opérations électorales suivantes, du 24 avril 2005, sont validées:

#### Votation cantonale

L'initiative populaire 122 «J'y vis, J'y vote: l'ainée» Droits de vote et d'éligibilité communaux des résidents étrangers.

L'initiative populaire 123 «J'y vis, J'y vote: la cadette» Droit de vote communal des résidents étrangers.

La loi modifiant la loi du 22 septembre 2000 sur l'imposition des personnes physiques – Impôt sur la fortune (LIPP-III), du 18 décembre 2004 (D 3 13 – 9388).

Dossier

La loi modifiant la loi du 22 septembre 2000 sur l'imposition des personnes physiques – Détermination du revenu net – Calcul de l'impôt et rabais d'impôt – Compensation des effets de la progression à froid (LIPP-V), du 18 décembre 2004 (D 3 16 – 9388).

La loi modifiant la loi en matière de chômage, du 22 octobre 2004 (J 2 20 – 8938).

La loi modifiant la loi du 25 octobre 1968 sur les prestations cantonales complémentaires à l'assurance-vieillesse et survivants et à l'assurance-invalidité, du 18 décembre 2004 (J 7 15 – 9388).

La loi modifiant la loi sur l'intégration des personnes handicapées, du 17 décembre 2004 (K 1 36 – 9372).

### **Votation communale Ville de Genève**

La délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 21 juin 2004 (PA-47 I) ouvrant au Conseil administratif un crédit de 2 500 000 F destiné à participer au paiement des créances engagées pour la construction du stade de Genève.

### **Art. 2**

L'opération électorale du 24 avril 2005, contestée devant le Tribunal administratif, fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

Communiqué à	
CHA/SVE	3 ex.
CHA/DOSID	1 ex.
Intérieur	1 ex.
Finances	1 ex.
Economie	1 ex.
Action sociale	1 ex.
Sautier	1 ex.
OCP	2 ex.
Ville de Genève	1 ex.



Certifié conforme,  
Le chancelier d'Etat: